



**Festival National de Créativité
Audiovisuelle en Court-Métrage
Projection en séance publique
Samedi 8 juin 2024 à 14 heures**



Agrément FPF : 2024-01

REGLEMENT du FESTIVAL

1. Le Festival National de Créativité Audiovisuelle en Court-Métrage s'adresse à tous, en France et Outre-mer ainsi qu'aux élèves et étudiants des Collèges, Lycées, BTS, Ecoles Supérieures de Cinéma et Associations de jeunes.
2. Il comprend deux sections indépendantes:
 - A- Une section Diaporama dont les oeuvres ne devront pas dépasser 12 minutes, générique inclus.
 - B- Une section vidéo et animation dont les oeuvres ne devront pas dépasser 12 minutes pour les réalisations animation et 16 minutes pour les vidéos, générique inclus.
3. Le choix des sujets est libre. Toutefois, ne seront pas acceptées les oeuvres à caractère raciste, indécent, politique ou déjà présentées à notre Festival. Chaque auteur pourra présenter une seule oeuvre par section selon les règles précisées ci-dessus. **Les textes doivent être dits en français.**
4. Les oeuvres présentées doivent être libres de tous droits artistiques (musique, images...). Le réalisateur s'engage à garantir aux organisateurs qu'aucune action ne sera prise à leur encontre par d'éventuels ayants droit.
5. Une fiche d'inscription est exigée. Elle devra parvenir au Club organisateur avant le **30 Mars 2024**.
6. Les réalisations seront projetées exclusivement avec le matériel du Club. elles devront nous parvenir sous forme de fichiers numériques par internet par un logiciel de transfert (wetransfer, Grosfichiers) Seuls les formats que nous pourrions lire seront acceptés. Les formats EXE, DCP et les réalisations en Intelligence Artificielle ne sont pas acceptés. Tous les documents devront être adressés à contactfnca@gmail.com. **L'inscription est gratuite**
7. Un **jury de présélection** sera chargé de retenir de trente à quarante oeuvres qui seront présentées au **jury du palmarès**. Celui-ci, composé de 3 à 5 personnalités du monde cinématographique, culturel ou artistique sera choisi par le Conseil d'Administration. Il sera chargé de décerner les divers prix et récompenses aux meilleures oeuvres sélectionnées dans la **section Diaporama** (catégories "Diaporama-Fiction- expression libre", "Diaporama-Découverte") et dans la **Section Animation et Vidéos** (catégories "Animation - Ecoles", "Animation - Individuels", "Vidéo-Fiction-expression libre ", et "Vidéo-Découverte", "Films minute"). Si une catégorie ne peut présenter suffisamment de réalisations (-de 5) elle sera incorporée dans celle dont les objectifs se rapprochent le plus. La catégorie « Film Minute » est indépendante des autres catégories et tout réalisateur peut présenter une deuxième oeuvre dans cette catégorie. Celles-ci seront projetées **le samedi 8 Juin 2024**.
7. Les jurys sont souverains, leurs décisions sont sans appel.
8. Les documents remis ou expédiés ne seront pas restitués. Il est expressément demandé de ne fournir que des copies. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, perte, vol, etc...
9. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'utiliser les copies des oeuvres en vue de la promotion du Club.
10. L'inscription à ce Festival sous-entend la pleine et entière acceptation du présent règlement.